

Mairie de BELCASTEL

12390



NOMBRE DE MEMBRES

Séance du 24 mai 2023

afférents		qui ont pris
au Conseil Municipal	En exercice	part à la
		Délibération
11	10	10

L'an deux mille vingt-trois et **le 24 mai 2023, à vingt et une heures**, le Conseil Municipal de la Commune de Belcastel, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses séances, sous la Présidence de Monsieur Jean-Louis BESSIERE, Maire.

Présents: Monsieur ALQUIER Jean-Pierre, Monsieur Jean-Louis BESSIERE, Monsieur Jean-Marie BONNEVIALE, Monsieur Daniel BOURDY, Madame Marie-Noëlle DANTAN, Madame Fabienne LANDES, Monsieur Vincent REYNIER, Madame Régine RIGAL, Madame Eliane PARIS, Madame Audrey VIGUIE-BOU.

Absents : 0

Date de la Convocation : 15/05/2023

Date d'affichage : 15/05/2023

Madame Fabienne LANDES a été nommée secrétaire de séance.

Location du logement T1-Studio Amandier_DE_2023_043

Monsieur le Maire expose au Conseil Municipal qu'il a reçu une demande de location du logement T1-Studio Amans, La Calade Basse, 12390 BELCASTEL.

Le demandeur souhaiterait louer le bien à compter du 01/06/2023 et sollicite un bail pour une durée d'un an, renouvelable par tacite reconduction et par périodes d'un an, faute de congé préalable.

Le preneur accepterait de payer :

- un loyer mensuel de 300,00 Euros (trois cents Euros), charges non comprises, payable avant le 15ème jour de chaque mois, au SGC de DECAZEVILLE ;

Le loyer sera indexé annuellement, automatiquement et sans préavis, à la date anniversaire du contrat. Pour calculer l'indexation, les parties prendront en compte l'Indice de référence des loyers

Mairie de BELCASTEL

12390



publié chaque trimestre par l'INSEE. L'indice de base à retenir est le dernier connu à la date de signature du contrat, celui du 1er trimestre 2023 soit 138.61 publié le 16/04/2023 ;

- les frais d'eau, d'électricité, les dépenses éventuelles pour les abonnements et les consommations concernant les contrats de télécommunication (téléphone, télé, internet), la redevance d'assainissement et la taxe d'habitation.

- le dépôt de garantie correspondant à un mois de loyer, soit la somme de 300,00 Euros (trois cents Euros).

Où cet exposé et en ayant délibéré, le Conseil, **à l'unanimité des membres présents et représentés** :

- approuve la location du T1 -Studio Amans à compter de ce 01/06/2023 aux conditions exposées ci-dessus.

Fait et délibéré à BELCASTEL, les jour, mois et an que dessus.

Ont signé au registre tous les conseillers susnommés.

Acte dématérialisé,

Le Maire,

Jean-Louis BESSIERE



Acte rendu exécutoire par
- dépôt en Préfecture le: 31/05/2023
- publication en date du: 31/05/2023